

## Contrôle général économique et financier

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE  
ET DES FINANCES

MINISTÈRE DE L'ACTION  
ET DES COMPTES PUBLICS

### **Arrêté du 31 janvier 2019 portant affectation d'une contrôleure générale économique et financier**

Le ministre de l'économie et des finances et le ministre de l'action et des comptes publics,  
Vu le décret n° 2005-436 du 9 mai 2005 modifié portant statut particulier du corps du contrôle général économique et financier, notamment son article 1<sup>er</sup> ;  
Vu le décret n° 2005-1429 du 18 novembre 2005 modifié relatif aux missions, à l'organisation et aux emplois de direction des services de contrôle budgétaire et comptable ministériel ;  
Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, notamment son article 88-I ;  
Vu le décret n° 2017-510 du 7 avril 2017 relatif au contrôle général économique et financier ;  
Vu l'arrêté du 7 avril 2017 relatif à l'organisation générale et au fonctionnement du contrôle général économique et financier, notamment son article 4 ;  
Vu l'arrêté du 12 octobre 2016 portant nomination, notamment, de Mme Hélène PHANER dans le corps du contrôle général économique et financier ;  
Sur la proposition de la cheffe du contrôle général économique et financier et de la directrice du budget,

Arrêtent:

#### Article 1<sup>er</sup>

Mme Hélène PHANER, contrôleure générale de 2<sup>e</sup> classe, est affectée auprès du contrôleur budgétaire et comptable ministériel des ministères sociaux, en qualité de cheffe du département de contrôle budgétaire, à compter du 18 février 2019.

#### Article 2

Le présent arrêté sera publié au *Bulletin officiel* de l'administration centrale du ministère de l'économie et des finances et du ministère de l'action et des comptes publics.

Fait le 31 janvier 2019.

Pour les ministres et par délégation :  
*La cheffe du contrôle général  
économique et financier,*  
HÉLÈNE CROCQUEVIELLE